

# PROCÈS VERBAL

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

« AS590 »

Samedi 14 avril 2018

### Présents (n = 11)

Jean-Paul ANDREAE, Claude CORBIERE, Jean-Marie CARAYON, Jean-Luc CENSIER, Gilbert DAURIS, J-Luc DUCOURTIOUX, Philippe JANOT, René PRAUD, Joël RIVIERE, Catherine SEMIDOR, Robert SIRAT.

### Représenté (n = 1)

J-Jacques CARAYON.

### Votants à distance (n = 11)

BIAIS Patrick, BOISARD Laurent, COUTAREAU Gérard, DELEUME Philippe, DUFFAU Gilles, GAUTIER Michel, GIRARDOT Hervé, KRESSMANN Marc, LATRILLE Franck, LISSONDE Jean, MAGENDIE Marc.

Le président ouvre la séance, remercie l'assistance de sa présence ainsi que ceux qui se sont faits représenter ou ont voté à distance (*total des voix aux votes = 22*).

Il indique que la raison de la tenue de cette Assemblée Générale Extraordinaire est due au renouvellement du CA ainsi que d'un nouveau bureau dont la liste des membres est donnée ci-dessous :

### Conseil d'administration :

Alain Bertrand, J-Marie Carayon, Claude Corbière, Hervé Groleau, Cédric Hollier, Hervé Kressmann, Marc Magendie, Joël Rivière, Catherine Semidor, Robert Sirat, J-Georges Uthuralt, Gaël Vuillefroy.

### Nouveau bureau directeur :

Président	Joël Rivière
Vice-président	Robert Sirat
Secrétaire générale	Catherine Sémidor
Trésorier	Claude Corbière

***Ce renouvellement implique un changement d'adresse du siège pour celle du nouveau président ce qui entraîne une modification des statuts et contraint à organiser une AGE.***

De ce fait, l'occasion est saisie par le nouveau bureau de proposer 8 modifications soumises aux votes des membres de l'AS 590 à qui les futurs statuts modifiés ont été envoyés.

**Modif 1** qui correspond au changement d'adresse du siège qui est à présent chez Joël Rivière à Andernos **22 voix Pour**

**Modif 2** qui porte sur l'article 2 : suppression "des conditions de quorum" **22 voix Pour**

**Modif 3** qui porte sur l'article 3 concernant les types de membres : la catégorie "adhérent" est rajoutée (cotisation à jour, voix délibérative aux AG, pas de licence obligatoire) **22 voix Pour**

*A ce propos Jean-Paul explique les discussions qu'il a eues avec la FFV pour que la classe soit reconnue et indique que les membres du bureau doivent être nécessairement titulaires d'une licence.*

**Modif 4** qui porte sur l'article 6 : remplacement du terme "actifs" par "adhérents" ce qui ouvre plus largement la participation des membres au CA dans les conditions données ci-dessus. **22 voix Pour**

**Modif 5** qui porte sur l'article 9 concernant le fonctionnement des AG **22 voix Pour**

**Modif 6** qui porte sur l'article 9 concernant la prise en compte des suffrages exprimés **22 voix Pour**

**Modif 7** qui porte sur la suppression de l'article 13 concernant le règlement intérieur **19 voix Pour, 3 Abstentions**

**Modif 8** qui porte sur la nécessaire numérotation des articles du fait de la suppression de l'ancien article 13 **20 voix Pour, 2 Abstentions**

***Les 8 modifications proposées ayant reçu l'accord des 2/3 des suffrages exprimés (cf. art. 10 des statuts), l'AGE approuve les nouveaux statuts qui seront envoyés à la sous-préfecture d'Arcachon.***

Le délai d'envoi est normalement de 2 mois.

Actuellement, l'AS590 ayant été créée par Lanaverre dans les années 1970 et réactivée en 2002 n'est pas recensée au RNA (Répertoire National des Associations). Suite à ce nouveau dépôt, un numéro lui sera attribué par la sous-préfecture d'Arcachon.

La séance est levée et se clôt par un verre de l'amitié.

**La secrétaire générale**

Catherine SEMIDOR



**Le président**

Joël RIVIERE

